



SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

# Master MEEF PIF Métiers de la Scolarisation Inclusive (MSI)

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), pratiques et ingénierie de la formation



Niveau d'étude  
visé  
BAC +5 et plus



ECTS  
60 crédits



Langue  
Français

## Présentation

Le master MEEF, mention pratiques et ingénierie de la formation, parcours **métiers de la scolarisation inclusive**, a pour vocation de permettre à des professionnels de l'éducation et de la formation d'acquérir des compétences pointues dans la mise en œuvre des parcours scolaires inclusifs.

**La première année prépare les enseignants des 1er et 2d degrés à devenir enseignants spécialisés.**

Le CAPPEI est la certification indispensable pour accompagner et coordonner des parcours scolaires inclusifs au sein des dispositifs de droit commun (RASED, EGPA, hôpitaux de jours, milieu carcéral) et des dispositifs de réponse aux situations de handicap (ULIS, médico-social).

Les enseignants parisiens souhaitant obtenir un poste de l'enseignement spécialisé à titre définitif peuvent demander à bénéficier d'une année de formation à l'INSPE (M1 MSI) afin de préparer la certification CAPPEI.

**La seconde année est accessible à tous les professionnels œuvrant pour une éducation inclusive.**

Le M2 valorise l'expérience pour développer l'expertise professionnelle afin d'orienter les étudiants vers de nouvelles perspectives professionnelles.

*L'ensemble du Master MSI est évalué par compétences. Il s'appuie sur trois blocs :*

1. **Bloc 1** : Exercer dans le contexte spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

2. **Bloc 2** : Expertise de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

3. **Bloc 3** : Personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

Retrouvez la maquette en vigueur sur la page formation de l'INSPE : <https://www.inspe-paris.fr/master-meef-pratiques-ingenierie-de-la-formation-metiers-de-la-scolarisation-inclusive-msi>

## Journée portes ouvertes 2024

JPO INSPE de Paris : 10 et 11 mars 2023 (10 mars après-midi ; 11 mars matin).

Programmes et FAQ à retrouver sur <https://jpo.sites.inspe-paris.fr/>

**Capacité d'accueil (en chiffre)** : 60 (une partie est réservée au public désigné pour la formation CAPPEI)

## Savoir-faire et compétences

En référence aux Attendus définis par l'arrêté du 27 août 2013 modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ».

**Diplôme** : Master

**Nature** : Mention

---

## Lieu(x)

📍 Ecole supérieure du professorat et de l'enseignement - 10, rue Molitor 75016 Paris

**Discipline(s)** : ENSEIGNEMENT, PROFESSORAT

**Référentiel NSF** : 333 Enseignement, formation

**Référentiel SISE** : Sciences de l'éducation

**Régime(s) d'études** : Formation continue, Formation initiale, Formation professionnelle

**Validation des acquis** : Non

**Double cursus interne** : Non

**Double cursus externe** : Non

Pièces jointes à télécharger

---

## Contacts

Contact administratif

scolarite@inspe-paris.fr

**Mail de contact** : pierre.ligee@inspe-paris.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Laboratoire(s) partenaire(s)

## Organisation

---

### Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances détaillées sont à retrouver sur la page [🔗 https://www.inspe-paris.fr/mcc-et-calendrier-des-enseignements](https://www.inspe-paris.fr/mcc-et-calendrier-des-enseignements).

Le **régime d'évaluation** du master MEEF est celui d'un **Contrôle Continu annualisé**. Par conséquent, le jury de délibération se tient à l'issue de l'année universitaire (pas de session de rattrapage) et une seule publication de résultats est assurée.

L'évaluation est conçue en partie ou en totalité comme une évaluation des **compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** ([🔗 référentiel du Ministère de l'Éducation Nationale de 2013](#)).

En début d'année universitaire, l'étudiant.e a la possibilité de formuler auprès du Service des Etudes de l'INSPE des demandes

d'aménagement de la formation. Ces demandes font l'objet d'un examen par une commission pédagogique et d'une décision du Directeur de l'INSPE. Elles peuvent concerner deux cas de figure :

**Demande de Validation d'Unité d'Enseignement** (appelée parfois VAC) : l'étudiant.e demande une *reconnaissance de ses acquis académiques, personnels ou professionnels*, via l'établissement d'une *équivalence entre ces acquis et l'UE visée*. En cas de décision favorable, l'UE est considérée comme neutralisée.

**Demande de Dispense de Contrôle Continu** (passage en Contrôle Terminal) : l'étudiant.e *remplissant les conditions réglementaires* (engagement dans la vie active ou associative, chargé.e.s de famille, aménagement pour raisons de santé, etc) demande une *dispense d'assiduité aux enseignements et évaluations de CC*, ce qui implique un *passage en CT*. En cas de décision favorable, l'étudiant.e qui serait ajourné.e à l'UE en CT et ajourné.e à son année bénéficie d'une session de rattrapage.

**Ouvert en alternance** : Non

**Ouvert en stage** : Non

## Admission

---

### Conditions d'admission

Titre d'accès exigé : diplôme de licence (ou niveau Bac+3).

Profils attendus :

Enseignants du premier et du second degrés de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés par CDI, exerçant sur un poste support de formation dans une école, un établissement scolaire ou un établissement ou service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Personnes souhaitant se former aux métiers de la scolarisation inclusive, disposant d'une expérience de l'enseignement ou de l'éducation auprès d'enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Pour les titulaires de diplômes étrangers : avoir un niveau C1 minimum en langue française .

Toutes les informations relatives aux candidatures sont à retrouver sur la page [🔗 https://www.inspe-paris.fr/candidatures](https://www.inspe-paris.fr/candidatures).

## Et après

---

## Poursuite d'études

en cours de rédaction

---

## Insertion professionnelle

**Enseignant spécialisé (dispositifs RASED, UE, ULIS, SEGPA),**

**Enseignant référent pour élèves en situation de handicap (ERESH),**

**Ingénieur pédagogique dans le domaine de l'éducation inclusive,**

**Formateur d'enseignants dans le domaine de l'éducation inclusive,**

**Cadre de la fonction publique (IEN, Personnel de direction).**

---

## Infos pratiques

---

### Contacts

Contact administratif

[scolarite@inspe-paris.fr](mailto:scolarite@inspe-paris.fr)

Établissement(s) partenaire(s)

Laboratoire(s) partenaire(s)

---

### Lieu(x)

📍 Ecole supérieure du professorat et de l'enseignement - 10, rue Molitor 75016 Paris